Université de Montréal

Faculté de droit
Études de 1er cycle

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE POUR DES COURS SUIVIS À L'ÉTRANGER

AU TRIMESTRE D'ÉTÉ 2 0 ___ ___

Veuillez écrire lisiblement (en caractères d'imprimerie)

Code permanent

Nom **Prénom**

Téléphone à domicile - **Téléphone au travail ou autre** - **poste**

Adresse courriel Ude M

L'étudiant(e) qui souhaite obtenir des crédits d'équivalence pour des cours du baccalauréat en droit doit obligatoirement obtenir une autorisation préalable du Vice-décanat aux études de 1er cycle.

La demande doit être acheminée à l'attention de Monsieur Patrik Maheux, adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et contenir les informations suivantes :

- Relevé de notes de la Faculté de droit (le plus récent)
- Description de l'institution à l'étranger
- Description du programme choisi
- Description du cours à suivre ainsi que son contenu, le nombre d'heures et les modalités d'évaluation dudit cours
- Identification du sigle et du titre du cours du baccalauréat en droit (UdeM) pour lequel l'équivalence est demandée

Identification du cours à l'étranger

Institution	**Programme**

Sigle du cours suivi	**Titre du cours suivi**
Identification du cours équivalent à l'U de M	
Sigle du cours DRT-	**Titre du cours**

Sigle du cours suivi	**Titre du cours suivi**
Identification du cours équivalent à l'U de M	
Sigle du cours DRT-	**Titre du cours**

- Le dossier, sous forme papier, doit être déposé au Secrétariat des études de 1er cycle (local A-3406).
- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.
- **Aucun crédit d'équivalence ne sera accordé sans l'autorisation préalable et les demandes rétroactives ne seront pas considérées.**

Date **Signature de l'étudiant(e)**

ESPACE RÉSERVÉ À LA DIRECTION DE LA FACULTÉ

☐ **La demande d'équivalence a été jugée recevable sur présentation d'un relevé de notes officiel attestant la réussite**

☐ **La demande d'équivalence a été jugée non-recevable**

Date **Elise Charpentier, vice-doyenne aux études et au développement académique**